

**AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX
CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/TC

Partie déposante : M. KHIEU Samphan

Déposé auprès de : La Chambre de première instance

Langue originale : Français

Date du document : 20 juin 2011

ឯកសារដើម	
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):	
21 / 06 / 2011	
ម៉ោង (Time/Heure) : 9:30	
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé du dossier: Ratanak	

Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public (Annexes confidentielles)

Classement arrêté par la Chambre de première instance :

សាធារណៈ / Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature:

**CLASSEMENT DES TÉMOINS ET EXPERTS PROPOSÉS
PRÉPARATION DE L'AUDIENCE INITIALE**

Déposée par:

Avocats de M. KHIEU Samphan

SA Sovan

Jacques VERGÈS

Assistés de

SENG Socheata

Marie CAPOTORTO

Shéhérazade BOUARFA

Archibald CELEYRON

Auprès de:

La Chambre de première instance

NIL Nonn

Silvia CARTWRIGHT

THOU Mony

Jean-Marc LAVERGNE

YA Sokhan

Les Co-procureurs

CHEA Leang

Andrew CAYLEY

Les avocats des parties civiles

PICH Ang

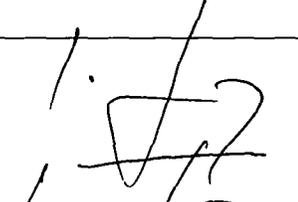
Elisabeth SIMONNEAU FORT

PLAISE À LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

1. Le 3 juin 2011, la Chambre de première instance donnait aux parties du Dossier 002 des instructions en vue de préparer l'audience initiale concernant les listes de témoins proposées.¹
2. Afin de se conformer à l'exigence de brièveté de la Chambre, M. KHIEU Samphan a choisi de présenter les classements et les éventuelles explications supplémentaires demandés sous forme de tableaux, figurant en annexe.
 - i) **« Pour les témoins et experts ayant déjà été entendus par le Bureau des co-juges d'instruction : indiquer, par ordre décroissant de pertinence et de valeur probante, ceux dont elles considèrent que les dépositions sont les plus importantes par rapport aux quatre catégories principales de faits devant être examinées en premier lieu lors du procès. »**
 3. M. KHIEU Samphan fournit les indications demandées à l'annexe 1.
 - ii) **« Pour les nouveaux témoins et experts : indiquer, par ordre décroissant de pertinence et de valeur probante, ceux dont elles considèrent que les dépositions sont les plus importantes par rapport aux quatre catégories principales de faits devant être examinées en premier lieu lors du procès, en précisant les raisons qui motivent ce choix (...). Il convient également de mentionner les raisons pour lesquelles l'audition de ces « nouveaux » témoins n'a pas été demandée aux co-juges d'instruction (...). »**

¹ Instructions données en vue de préparer l'audience initiale et concernant les listes de témoins, 3 juin 2011, Doc. n°E93.

4. M. KHIEU Samphan fournit les indications et explications supplémentaires demandées à l'annexe 2.

	Me SA Sovan	Phnom Penh	
<i>P.</i>	Me Jacques VERGÈS	Paris	
Date	Nom	Lieu	Signature